

**Point 2 - Conseil de police - Démissions - Remplacements de deux membres - Approbation**

Vu les démissions de Mme Charlotte Rouxhet et de M. Loïc Leroy de leur mandat de Conseiller de Police effectif, le Conseil communal a désigné M. Romain Ferri et M. Jérôme Monjoie pour les remplacer, pour le groupe PS.

**Point 3 - Commission commune hospitalière - Démission - Remplacement - Décision**

Vu la démission de Mme Laurence Leroy, représentant le groupe Ecolo au sein de la commission « Commune Hospitalière », les Conseillers communaux ont désigné Mme Laura Manne pour la remplacer.

**Point 5 - Bornes rechargement voitures électriques Ministre Henry : marché concession délégation**

Suite à l'appel lancé par la Wallonie pour combler le retard concernant la présence de bornes de rechargement pour voitures électriques, la Commune de Wanze peut prétendre à 6 bornes simples de 22 kW.

Suite à une proposition du Collège, validée par la SPI (en charge du dossier) et le Gestionnaire de Réseau de Distribution, les 6 bornes seront réparties de la manière suivante :

- Sur la Place Faniel : 2 bornes
- A la piscine communale : 2 bornes
- Au hall omnisports : 2 bornes

Pour le futur marché de concession décennale (installation et exploitation), la possibilité est laissée par le Gouvernement wallon :

- aux communes de rester seules pouvoir adjudicateur d'une future concession limitée à leur territoire communal,

- ou de désigner la SPI (nommée dans le courrier Agence de Développement Territorial) comme autorité responsable pour la mise en concession sur le territoire de la Province de Liège, via une décision du Conseil Communal.

Sur proposition du Collège, les Conseillers communaux ont désigné la SPI comme autorité responsable pour la mise en concession des 6 futures bornes de rechargement pour voiture électrique.

**Point 6 - Logements inoccupés - Accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés - ADHESION**

Le Code wallon de l'habitation durable (CWHD) contient diverses dispositions visant à lutter contre les logements inoccupés. Il fixe ainsi 4 critères qui conduisent à présumer qu'un logement est inoccupé :

- Le logement est déclaré inhabitable ;
- Il n'est pas garni du mobilier indispensable à son affectation ;
- La consommation d'eau ou d'électricité est inférieure à la consommation minimale fixée par le Gouvernement (*15m<sup>3</sup> d'eau/an et 100kW d'électricité/an*) ;
- Personne n'est domicilié à l'adresse.

Concernant les consommations d'eau et d'électricité, le CWHD et un Arrêté du Gouvernement Wallon du 19 janvier 2022 fixent la procédure de communication des données entre les différents gestionnaires des différents réseaux et les autorités publiques.

L'AGW stipule cependant que cette communication de données " *s'effectue sous réserve de l'adhésion à un accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données selon un modèle déterminé par le Ministre du Logement.* "

A défaut pour la Commune de Wanze d'adhérer à l'accord, les données relatives aux consommations d'eau et d'électricité ne pourront pas lui être communiquées.

L'adhésion à cet accord nécessitait d'obtenir au préalable diverses informations des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité, d'une part, et exploitants du service public de distribution d'eau publique, d'autre part. La Commune est maintenant en possession de ces informations.

Le Conseil communal, sur proposition du Collège, a donc décidé d'adhérer à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.

**Point 7 - Marché de Travaux - Mise en conformité de la détection incendie de l'école de Vinalmont- Approbation de la dépense urgente.**

Sur proposition du Collège communal, les Conseillers ont approuvé la dépense urgente nécessaire au paiement du marché de travaux de mise en conformité de la détection incendie de l'école de Vinalmont et pour lequel un montant de 54.470,94€ est engagé au budget de l'exercice 2023.

**Point 8 - Sécurisation du Roua (N64 - construction d'un giratoire à la sortie n°7 de l'A15 et création d'une voirie communale) - convention réglant la prise en charge du mur de soutènement permettant de maintenir en place les câbles HT Elia et la stabilisation du talus - ratification**

Les Conseillers communaux ont ratifié la décision du Collège communal du 14 mars 2017 relative à la convention réglant la prise en charge du mur de soutènement permettant de maintenir en place les câbles HT Elia et la stabilisation du talus. Cette convention reprend un plafond pour les communes, le reste étant pris en charge par ELIA.

#### **Point 9 - Modernisation de l'éclairage public 2023 - "In house" - Approbation des conditions et du mode de passation**

Lors de la modernisation de l'éclairage public réalisée en 2018 et 2019, la Commune de Wanze et RESA ont remplacé les luminaires énergivores. Les luminaires fonctionnant au sodium basse pression et étant peu énergivores n'avaient pas été remplacés à l'époque. Ceux-ci n'étant plus fabriqués, il importe de pourvoir à leur remplacement.

Il est par ailleurs proposé d'ajouter 39 points lumineux supplémentaires afin de respecter les normes d'éclairage de la voirie pour un coût de 12.822,42€ HTVA.

L'investissement s'élève à un montant estimé de 385.565,70€ HTVA. Dans le cadre de l'obligation de service public des Gestionnaires de Réseau de Distribution, RESA prend à sa charge une partie de l'investissement soit un montant de 359.221,33 € HTVA.

Sur proposition du Collège, les Conseillers communaux ont approuvé les conditions et mode de passation du marché relatif au renouvellement du parc d'éclairage public de Wanze pour un montant estimé s'élève à 47.391,82 € TVAC.

Les gains énergétiques escomptés s'élèvent à 182.629 kWh ou 16,4 Tonnes de CO<sub>2</sub> ou une économie de 46.166,11€/an.

#### **Point 11 - Installation du nouveau Conseil Communal des Enfants**

Les 8 nouveaux élus du Conseil Communal des Enfants ont prêté serment devant le Conseil communal, ainsi que les 7 nouveaux membres du Conseil communal des Jeunes.

#### **Point 14 - Demande du groupe PS - Motion demandant la libération du Tournaisien O. Vandecasteele détenu en Iran**

Sur la proposition du groupe PS, le Conseil communal a adopté une motion demandant la libération du Tournaisien Olivier Vandecasteele détenu en Iran et condamné à quarante ans de prison et septante-quatre coups de fouets.

*Unanimité pour l'ensemble des points*